Comprendre le sens d'un arrêt en droit administratif

Par **yann75**, le **04/11/2012** à **17:29**

Salut à tous !

Voilà, ne passons pas par 4 chemins et laissez moi vous exposer mon problème, qui me tracasse mtn depuis qqes semaines.
Je suis en 2e année de droit, et si la 1ère année s'est passée correctement, me voilà face à de nouvelles matières, toutes plus ardues les unes que les autres.
L'on trouve naturellement au sommet de cette pyramide sans fin, excusez le on sens lol, le droit administratif :)

Depuis 3h, je m'attelle donc à la préparation de mn td de mercredi prochain.
Je ne suis pas très familier avec cette matière et ait du mal, je ne me le cache pas.

MAIS, en bossant sur les fiches, et notamment sur la recherche d'une question de droit pertinente, je vois que je n'arrive tjrs pas à me satisfaire moi meme, et à etre au niveau.
je regarde donc dans des bouquins et sur internet la réelle signification de l'arrêt et remarque souvent que jene suis pas tjrs dans le bon sens.

Alors voilà ma question : suis je bête ??? Ou alors c'est tt à fait normal que je doive buter sans cesse sur ces exercices et rechercher les réponses sur internet et les bouquins .
Je parle surtout de ce dernier fait.

Pcq si certes je comprends le tout, après être allé chercher des infos sur le net et les livres, j'ai une réelle tendance à croire que je suis un assisté et que je suis con. C'est assez embêtant et vous en conviendrez, c'est handicapant pr l'estime , déjà assez faible que je me fais de moi même...

Merci à tous

Par **Vaillance**, le **04/11/2012** à **18:06**

Bonsoir à toi :)

Et bien saches que tu n'es pas le seul, et pourtant je commence en Octobre prochain, mais je commence déjà à lire quelques livres

Afin de prendre mes marques dans ce "vaste" domaine qu'est le droit.

Et devant un tel domaine, il est normal que de temps en temps, tu te remettes en question, et que tu doutes ...

Le doute, cette chose fait partie du genre humain qu'on le veuille ou non, il faut se dire que c'est un obstacle à franchir, qui est pour moi l'une des tâches les plus dures à laquelle s'atteler, mais un obstacle n'est jamais infranchissable.

Le doute te permet tout de même de te remettre en permanence en question, ce qui est loin d'être une mauvaise chose et c'est ce qui d'ailleurs, t'amènes à poster ici.

Je pense réellement qu'il faut que tu focalises ton énergie sur les choses essentielles !

J'ai beaucoup d'amis ainsi que des personnes de mon entourage qui étudiaient comme des baudets et qui ont fatalement échoué.

Tu es en deuxième année, tu as donc passé le 1er cap qui est un tri sélectif, c'est donc que les enseignants t'ont jugé apte à continuer.

Bref, pour répondre à ta question, je ne pense pas que tu sois bête, pour preuve tu te remets en question ce qu'un "abruti ou bête" (pardonnez mon expression) ne ferait pas.

Rechercher des infos via les bouquins et internet est une très bonne chose, ce n'est pas une preuve d'inintelligence au contraire.

Faire toutefois bien attention à ce que les sources soient formelles.

Voilà, je ne sais pas si mon post va t'être très utile mais je tenais tout de même à m'exprimer :)

Sur ce,bonne soirée.

Par **Thibault**, le **04/11/2012** à **18:51**

Comprendre un arrêt du CE, c'est compliqué en effet, même s'il y travaille depuis peu !

Tu peux d'abord te repérer aux "sur ceci" ou "sur cela", soulignés, qui permettent de savoir où on en est, à quelle question le CE répond.

Mais, souvent dans les fiches, il n'y a qu'une bribe d'arrêt...

En gros, le CE commence par rappeler les faits, puis exposer les moyens, puis, le considérant, situé vers la fin, qui constitue la solution...

Parfois, c'est plus sybillin, un mot utilisé (ou justement, pas), dans l'arrêt, qui permet de dire qu'il y a telle ou telle évolution. Mais ça, tu ne peux pas le savoir sans connaitre le droit au fond, c'est normal.

Mon conseille, donc, pour bosser cela: travaille avec le GAJA (grands arrêts de la JP administrative), qui d'une part explique les arrêts de principe et les développements ultérieurs, d'autre part cite les arrêts en entier, avec les considérants importants en italique... cela

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

devient limpide ! :) Et permet d'avancer.

Bonne chance, le droit administratif, c'est formidable, il suffit de ne pas avoir de préjugé par rapport à ça, n'écoute pas les autres étudiants. ;)

Par **Vaillance**, le **08/11/2012** à **17:05**

Bonsoir,

Eh bien je vois que j'ai répondu sur la forme et Thibault sur le fond :) hehe

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés